

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 54/2024  
23 décembre 2024

### L'Autorité belge de la Concurrence autorise la fusion entre le groupe Gijbels et le groupe Remy

Le 23 décembre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a autorisé la concentration par laquelle le groupe Gijbels et le groupe Remy fusionneront et seront incorporés dans une nouvelle société qui servira de holding (« Fresh Horizon NV »).

La concentration a été notifiée le 12 décembre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Remy, composé de JR Logistics et de ses filiales JR Transport SA et Jacques Remy et Fils SA, est actif dans l'importation, la vente en gros, le conditionnement et la distribution de fruits et légumes frais.

Le groupe Gijbels composé de Euro-Gijbels NV; Jolene Trans BV et Euro Gijbels SL est actif dans l'importation, la vente en gros, la culture, le conditionnement et la distribution de fruits et légumes frais.

Les deux parties fournissent une large gamme de fruits et légumes principalement aux supermarchés et aux grossistes. En Belgique, les activités du Groupe Remy se concentrent principalement sur la Wallonie et celles du Groupe Gijbels se concentrent principalement sur la Flandre.

Dans sa décision du 23 décembre 2024, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).